



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

REÇU 10  
02 JUIN 2009  
Rép: -----

*Le Ministre*

PN/CMEF N° 2009 - 3637 - D

Paris, le **25 MAI 2009**  
Réf. : n° 09-0496-03/JMD

Monsieur le Contrôleur général,

Par courrier du 20 mars 2009, vous m'avez fait part de vos observations à l'issue d'une visite effectuée les 6 et 7 janvier 2009 dans les locaux du centre de rétention administrative de Bordeaux (Gironde).

Comme vous le savez, ce centre a été entièrement détruit à la suite d'événements intervenus peu de temps après cette visite. Sa reconstruction, aujourd'hui envisagée, sera l'occasion de mettre les locaux et l'organisation du centre en conformité avec les normes actuelles.

Par ailleurs, dans le cadre du transfert de la responsabilité du nouveau centre à la police aux frontières, il sera procédé à un complet renouvellement des personnels.

Telles sont les précisions que je souhaitais vous apporter et que complètent les observations techniques du directeur général de la police nationale, dont je vous transmets copie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Contrôleur général, l'expression de ma  
considération distinguée. *et de mon souvenir fidèle  
et cordial*

  
Michèle ALLIOT-MARIE

Monsieur Jean-Marie DELARUE  
Contrôleur général des lieux de privation de liberté  
16-18, quai de la Loire  
75019 PARIS



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE  
DGPNCab-09- 5642 - A  
Affaire suivie par : M. DUSSAIX

Paris, le 19 MAI 2009

☎ 01.49.27.32.42  
E-mail : philippe.dussaix@interieur.gouv.fr

**Le Directeur général de la police nationale**

à

**Madame le Ministre**

**Objet :** Suivi des observations du contrôleur général des lieux de privation de liberté.  
Visite du local de rétention administrative de Bordeaux (Gironde).

Par courrier du 20 mars 2009 (n° 09-0495-03/JMD), le contrôleur général des lieux de privation de liberté vous fait part de ses observations à la suite d'une visite effectuée les 6 et 7 janvier 2009 dans les locaux du centre de rétention administrative de Bordeaux (Gironde).

Cependant, postérieurement à cette visite, le 19 janvier 2009, de graves incidents sont survenus dans le centre qui a été entièrement détruit par un incendie volontaire. Depuis, les personnes retenues sont hébergées au centre de rétention administrative de Toulouse (Haute-Garonne).

A la suite de ces événements, et compte tenu des observations du contrôleur général, deux possibilités sont actuellement à l'étude :

- reconstruire le centre en fonction des normes actuelles, tout en prenant en considération la contrainte de l'ancienneté de la construction ;
- construire un nouveau centre près de l'aéroport de Bordeaux.

Par ailleurs, la prise en charge du futur centre par la police aux frontières sera l'occasion du renouvellement des personnels recommandé. D'ores et déjà, les policiers qui étaient affectés à l'ancien centre ont été transférés à la zone d'attente de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac et conserveront cette nouvelle affectation après la réouverture du CRA de Bordeaux.

Frédéric PECHENARD